

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 NOVEMBRE 2020

Le trente novembre deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de Prasville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Olivier JORIS, Maire. La séance s'est déroulée à huis clos.

Présents : MRS. REUILLER A, REYNAUD T, LEFEVRE. M, CHOBRIAT. JJ, JOUR T, SAULNIER M, JUSSERAND.D, MMES MONTGUILLON I, ROUVERA A, GUILLAUD.C formant la totalité des membres en exercice.

Date de la convocation : 24 Novembre 2020

M. SAULNIER Maxence a été nommé secrétaire de séance.

Lecture ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020 a été adopté par les membres du conseil municipal.

M Le Maire demande à l'ensemble des membres du conseil municipal l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir une délibération pour des travaux d'élagage sur la commune.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

DELIBERATION SIGNATURE AVENANT CONVENTION DE PASSAGE AVEC LA SOCIETE VOLSKWING :

Le début des travaux d'installation des éoliennes est prévu sur la commune en février mars 2021, le passage des machines doit se faire par le contournement de la carrière SMBP, le convoi est de grande taille et difficile à faire passer. Il devra passer sur une parcelle communale la E0134 en sortie du contournement carrière et un aménagement en dur devra être réalisé. Cette parcelle n'ayant pas été inscrite dans la convention d'utilisation des chemins communaux passée avec la société Volkswing, il est nécessaire de faire un avenant.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité

DELIBERATION CHOIX DES ENTREPRISES POUR TRAVAUX CONCERNANT LE CHANGEMENT DU MODE DE CHAUFFAGE DE LA SALLE POLYVALENTE :

Le choix de changer le mode de chauffage de la salle des fêtes ayant été lancé par l'ancien conseil municipal et validé au début de l'actuel mandat et suite à l'appel d'offre lancé en concertation par la commune avec le cabinet Delage et Couliou à laquelle deux entreprises ont répondu.

L'entreprise NERVETBROUSSEAU a établi un devis pour un montant de 74 254,62€ HT et la société PCMD pour un montant de 63 359,42€ HT.

Le cabinet Delage et Couliou ayant effectué un rapport d'analyses des offres et proposant au conseil municipal de retenir l'offre PCMD, les membres du conseil municipal valide à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique qu'afin d'installer le nouveau mode de chauffage et comme prévu, il est nécessaire de créer à côté de la salle un local technique. Trois entreprises ont été sollicitées afin de chiffrer la création de ce local.

La société TRUBERT a répondu avec un devis de 26 356,98€ HT, la société LE CLAINCHE avec un devis de 23 147€ HT et la société CASSONNET avec un devis de 16 458,93€ HT.

Les membres du conseil délibèrent en faveur du devis de l'entreprise CASSONNET à l'unanimité.

Monsieur Le maire explique à la suite que dans l'étude thermique réalisé par le Cabinet Delage et Couliou, le changement du chauffage devait s'accompagner par la même occasion par le remplacement des fenêtres.

La société LORENOVE a répondu avec un devis de 9 690€ HT, la société TRYBA avec un devis de 17 061,67€ HT et la société TOURY FERMETURES avec un devis de 14 112,86€ HT comprenant deux fenêtres supplémentaires et la porte du local chaufferie en plus afin d'avoir un ensemble de même modèle sur l'arrière de la salle des fêtes.

Les membres du conseil municipal choisissent à l'unanimité le devis TOURY FERMETURES.

Monsieur Le Maire dit qu'une subvention devrait être accordée à hauteur de 35% du coût HT du chauffage et des fenêtres par l'intermédiaire de Territoire Energie Eure et Loir et qu'une demande de fond de concours à la Communauté de Communes Cœur de Beauce d'une valeur de 17 420€ allait être validée par le prochain conseil communautaire.

La commission des travaux ayant également proposé l'installation d'un système de vidéo projection à la salle des fêtes permettant son utilisation lors des manifestations communales mais également de l'inclure dans les locations de salle comme option.

Deux entreprises ont répondu à notre demande, la société AUVISYS avec un devis de 6 463,33€ HT ainsi que la société XLS SOUND OF EXCELLENCE pour un montant de 14 700,67€ HT.

Après discussion le conseil choisit le devis de la société AUVISYS à l'unanimité.

#### DELIBERATION REPORT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Monsieur Le Maire demande de reporter par délibération le quart des dépenses d'investissement 2020 afin de pouvoir payer si besoin des factures avant le vote du budget primitif 2021 de la commune et du service de l'eau :

Budget Commune : Chapitre 21

- Budget 2020 : 180 622€
- ¼ des crédits pour 2021 : 45 155€

Budget Eau : Chapitre 21

- Budget 2020 : 25 709€
- ¼ des crédits pour 2021 : 45 155€

Chapitre 23

- Budget 2020 : 25 777€
- ¼ des crédits pour 2021 : 6 444€

## DELIBERATION BALAYAGE DES CANIVEAUX :

Monsieur le Maire rappelle que la Société Husson qui effectuait le balayage des caniveaux sur la commune n'existant plus, il avait été décidé lors d'un conseil municipal précédent de solliciter le Communauté de Communes Cœur de Beauce afin de connaître les conditions pour rentrer dans l'appel d'offre pour cette intervention.

Le coût serait de 2700€ HT pour quatre passages annuels.

Après discussions, les membres du conseil municipal décident de ne pas répondre à l'appel d'offre afin de réfléchir à la possibilité d'investir dans du matériel utilisable par le tracteur.

## DELIBERATION TARIFS 2021 :

Monsieur le Maire indique qu'en raison des conditions sanitaires, la salle n'a pas été louée souvent cette année.

Un document de synthèse est remis à chaque conseiller afin de connaître le coût de fonctionnement de la salle pour l'année 2020.

Après discussion les membres du conseil décident les prix suivants pour la salle.

<b><u>Responsables</u></b> Mairie de Prasville 8 rue de la mairie 28150 Prasville Tel : 02.37.32.23.64  Alain REUILLER 1 <sup>er</sup> adjoint Tel :06.80.68.89.49  Michel LEFEVRE 2 <sup>e</sup> adjoint Tel :06.10.84.10.74  Jean-Jacques CHOBRIAT 3 <sup>e</sup> adjoint Tel : 06.36.07.35.29	<b><u>Salle entière</u></b>  <b>Caution 400€</b> Sans pack vidéo projection sonorisation  <b>Caution 600€</b> Avec pack vidéo projection sonorisation		<b><u>Vins</u></b> <b>d'honneur</b> <b><u>Réunions</u></b>  <b>Caution</b>  400€	<b><u>PACK Vidéo</u></b> <b><u>projection</u></b> <b><u>Sonorisation</u></b>
	24 heures De 8h00 à 8h00	48 heures De 8h00 à 8h00	<b>Salle</b> <b>entière</b>	<b>Salle entière</b> 24 heures ou 48 heures
<b>Associations communales</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Habitants commune et Associations locales</b>	160 €	239 €	68€	35€
<b>Habitants hors commune</b>	285 €	426 €	127€	40€

Le conseil décide également de fixer les tarifs suivants pour les concessions dans le cimetière communale :

- Concession 30 ans : 200 €
- Concession 50 ans : 250 €
- Columbarium 30 ans : 400€

#### DELIBERATION CESSION FORAGE DE MOISVILLE :

Monsieur le Maire indique que la proposition d'achat du forage de Moisville par Messieurs Pichard et Breton est de 3000€.

Le conseil décide à l'unanimité de faire une contre-proposition à 9000€.

#### DELIBERATION PERMISSION DE VOIRIE :

Monsieur le Maire indique à son conseil qu'une permission de voirie existait avec l'opérateur de téléphonie Orange.

Orange demande à ce que le conseil municipal renouvelle cette permission afin de pouvoir continuer à payer la taxe revenant à la commune.

Le conseil accepte à l'unanimité

#### DELIBERATION DEVIS ELAGAGE :

Les entreprises COUTURE, JEAN FREON et AU JARDIN TRANQUILLE ont répondu à la demande de la commune pour des travaux d'élagage. Les membres du conseil choisissent à l'unanimité le devis de l'entreprise COUTURE pour un coût de 3180, 00€ H.T

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Suite à la crise sanitaire, le recensement prévu en 2021 est annulé.
- Les travaux de place de stationnement Impasse de la mare ont commencé ce jour.
- La distribution de chocolats pour les enfants se fera en même temps que la distribution des colis du CCAS à savoir le 12/12/20.
- Mise en place des décorations de Noël devant la mairie le samedi 05/12 à 9h00, présence souhaitée de l'ensemble des membres du conseil.
- Invitation de la SMBP, une date sur le mois de janvier est envisagée.
- Commission du cimetière le 09/01/21 à 9h00.
- Une réunion avec la CCCB est organisée la semaine prochaine afin d'essayer de régler le problème d'alimentation en eau du hangar de Monsieur Sevestre.
- Monsieur SILLY Emilien agent communal a fait la demande pour être mis en disponibilité à compter du 31/12/20 pour 5 ans. Un recrutement sera lancé en début d'année afin de le remplacer.

Toutes les matières soumises à délibération étant épuisées, la séance a été levée à 22 heures 26.